



## **COMMUNE DE PANISSIERES**

### **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 13 octobre 2015 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 07/10/2015.

Présents : Mmes et Mrs MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, Gonzalez Eric, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, DUSSUD Grégory, MERLE J. Michel, ROCHE Robert, ALLAIX Gilles, DI QUINZIO Carole, BOISSONNET Annick, DUCHENE Colette, DENIS Catherine, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, BONNASSIEUX Bernard, BERTALOTTO Frédérique, JACQUEMOT Estelle, PRAILE Anne, SERRAILLE Loïc

Absents excusés : BONNET Philippe,

Secrétaire de Séance : Régine TERRAILLON

#### **MO/ 06 2015**

Approbation à l'unanimité du Procès verbal de la réunion du 08/09/2015.

#### **1 – Réforme Territoriale :**

M. le Maire présente la proposition de fusion de Monsieur le Préfet de la Loire de la CC de Feurs en Forez, de la CC des Collines du Matin, de la CC des communes de Balbigny, de la CC des Pays de St Galmier de laquelle sont retirées les communes de Chamboeuf, St Galmier et St Bonnet les Oules et de la CC de Forez-en-Lyonnais de laquelle est retirée la Commune de la Gimond.



Dans ce cas de figure, 49 communes feront partie de la nouvelle EPCI avec 66 500 habitants et 79 conseillers communautaires.

Les Conseils municipaux ont 2 mois pour se prononcer et donner, ou pas, un avis sur ce découpage, soit jusqu'au 31/12/2015. La concertation se poursuivra et le 31/03/2016, au plus tard, un arrêté préfectoral fixera le SDCI (schéma départemental de la coopération intercommunale).

Le 31/12/2016, dans tous les cas de figure, le Préfet arrêta le périmètre définitif.

Jean Michel Merle Président de la communauté de communes des collines du matin sollicitera le cabinet SEMAPHORE pour présenter le travail fait au sein des quatre CC à l'ensemble des conseillers municipaux. Cette rencontre pourrait aider les conseils municipaux à se prononcer sur ce découpage avec un avis plus fondé.

Ce nouvel ensemble territorial risque d'entraîner l'éclatement du SCOT centre Loire dont la mise en place dure depuis plusieurs années.

**2 – Tarifs Ferme Seigne 2016 :** Les tarifs seront travaillés par la commission finance et ne seront donc pas votés ce soir.

**3 – Don ACPR :** Le Conseil Municipal accepte et remercie l'ACPR (Association Culturelle Panisséroise et sa Région) pour le versement d'un don de 5 600 €. Celui-ci aidera au remplacement des fenêtres de leur local.

**4 – Dégrèvement de la part assainissement :** Le Conseil Municipal accepte le dégrèvement de la part communale, sur la redevance assainissement pour les années 2012 – 2013 et 6 mois de 2014 pour 2 abonnés dont le compteur n'avait pas été relevé durant cette période. Ces rappels de facture ont été calculés sur le nouveau tarif, soit 0,37 cts de trop. Compteur 1 :  $250 \text{ m}^3 \times 0.37\text{€} = 92.50\text{€}$ , compteur 2 :  $198 \text{ m}^3 \times 0.37 \text{ €} = 73.26 \text{ €}$

**5 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement :** Ce rapport, établi par le délégataire, est public et permet d'informer les usagers sur la qualité du service d'assainissement collectif. Il est établi par la Lyonnaise des eaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014 et par la SAUR du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014.

Mme Ducreux présente les points essentiels, 1 219 abonnés sont branchés au réseau. La longueur du réseau s'approche de 32 kms pour le Bourg + Le Roule. 400 000 m<sup>3</sup> d'eau sont traités par la station en une année.

Un bassin d'orage va être créé à la station chez Barraud. Un bassin qui n'est plus utilisé depuis le départ de l'entreprise Noveltis sera utilisé à cette fin.

## **6 – Rapport des commissions :**

**6 -1 Sport –communication :** Les travaux d'étanchéité de la toiture du gymnase seront faits d'ici la fin de l'année

Compte rendu de l'AG du Billard Club. Une vraie prise de conscience de la part des utilisateurs a été constatée : des solutions ont été trouvées pour éviter un maximum de perte de chauffage avec notamment l'investissement d'une couverture. Des consommations importantes avaient été constatées dues à la nécessité de chauffer les chauffants. Ces efforts ont déjà permis de faire chuter la consommation.

Compte rendu des AG du Club Athlétique Panissérois, du Tennis et de la Pétanque Bon fonctionnement pour ces 3 associations. Le conseil municipal prend note d'un changement de président au club de pétanque.

Presque tous les adhérents étaient présents lors de l'AG des Amis de la Nature. Bernard Chambost ne représente pas sa candidature à la Présidence. A l'avenir, il y aura 2 coprésidents. M. Chambost a été remercié pour le travail effectué au service de cette association.

Communication : Des devis sont en cours pour la prochaine édition du bulletin annuel, des rencontres sont prévues pour étudier d'autres propositions.

**6-2 – Voirie** : Présentation du nouveau sens de circulation avec des précisions sur les modifications apportées. La partie de la rue Denis Boulanger en amont de la rue Pierre Vernay restera en double sens pour permettre un accès facilité aux véhicules venant du centre ville pour se rendre à la supérette SPAR. Les cars scolaires stationneront dorénavant Rue de la Paix et repartiront Boulevard Bonnassieux. Il n'y aura donc plus de circulation de cars en centre-ville.

Pour la collecte des ordures ménagères des containers situés près de la résidence l'arc en ciel, le changement suivant est à faire au bas de la rue Denis Boulanger pour reprendre la route de Feurs : « sens interdit sauf camion ramassage des OM ». En effet, le camion ne pouvait plus s'engager en descendant sur la rue de la République.

Pour remplacer le personnel en congé maladie, un agent technique a été recruté du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars 2016. 20 candidatures ont été étudiées, 6 personnes ont été reçues.

Des dégradations ont été constatées sur les toilettes neuves de la salle d'animation. Les états des lieux devront être faits avec beaucoup de précision. Le rôle de la caution est de palier à ce type d'incidents. Une éventuelle remise en question de l'organisation des bals à la salle des fêtes sera débattue ultérieurement.

Il n'y aura pas de modification sur les circuits du déneigement cet hiver. Il a été décidé de surseoir encore cette année à l'installation de barrières de neige pour avoir une année supplémentaire de recul avant une prise de décision ferme.

Compte rendu de la réunion du syndicat des eaux présenté par Bernard Bonnassieux. Les tarifs (part du syndicat) ne devraient pas subir d'augmentation de l'abonnement mais une augmentation du m<sup>3</sup> d'eau. La part du fermier devrait augmenter de 2 €. L'association des familles et le Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes suivent de près les décisions qui se prennent. Ces propositions restent à passer au vote lors de l'assemblée générale du Syndicat des Eaux.

Le programme des travaux à venir est de l'ordre de 4 à 5 millions d'Euros

**6-3 – Finances** : A ce jour, le budget de fonctionnement est consommé à hauteur de 60%. Certains postes sont en baisse, comme les assurances, d'autres en hausse comme la location de matériel, ce qui est normal au vu de la renégociation des contrats et de la vente du gros matériel de voirie

Le budget Investissement travaux et acquisitions diverses est consommé à hauteur de 231 040€ pour 295 264 voté.

En vue de la préparation du budget vers février 2016, les commissions peuvent commencer à réfléchir et prévoir leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Une étude est en cours pour un éventuel changement du fonctionnement des encaissements cantine, garderie et autres services. Une mise en place pourrait être prévue pour septembre 2016.

**6-4 – Culture** : De nouveaux dommages probablement dus à des chocs thermiques ont été constatés sur les vitraux de la Chapelle St Loup. Ils vont être réparés à ses frais par l'artisan. Le « poing » du jardin de la Mairie sera restitué à son créateur. Cette œuvre sculpturale se dégrade et nécessite des interventions régulières de remise en état de son auteur. La commune ne peut plus garantir sa pérennité. La remise du fleurissement se déroulera le 7/11 à Poncins. La commune se classe 4<sup>o</sup> sur 7 avec une note de 15,6 très proche du podium.

L'éventuel bénéfice de la soirée Gospel sera destiné à la réfection du toit de l'église.

**6-5 – Urbanisme** : Un nouveau scénario a été adressé par le cabinet « Aptitude Aménagement » pour l'étude de la réfection du Centre Bourg en vue de la signature d'un COCA, Une rencontre doit maintenant être organisée avec les techniciens du Conseil Départemental pour validation en prévision de signature du contrat.

Le projet d'aménagement de la place des terreaux est, pour l'instant, abandonné compte tenu de la vétusté des bâtiments avoisinants. Le marché accueille de nouveaux commerçants et prend de l'importance. Son déplacement rue de la République est un succès souligné par tous.

Une réflexion sera apportée sur l'intérêt d'installer un panneau signalétique événementiel. Cela permettrait de diminuer l'affichage sauvage, les flyers. La commission travaille également sur un règlement de publicité.

**6 -6 - Foire de la St Loup** : Une réunion de bilan est prévue. Des modifications sont à prévoir pour une prochaine réédition.

**6-7 – Social écoles**: Le bilan des TAP est reconnu positif par les différents partenaires avec une forte participation en primaire et 50% en maternelle. 150 personnes sont inscrites au repas du CCAS qui remplace la traditionnelle galette des rois.

Les travaux de réfection des couloirs de l'école primaire commencent pendant les vacances de la Toussaint. Un dossier pourrait être constitué pour d'éventuelles aides à la diminution de consommation d'énergie qui permettraient de changer les fenêtres.

Le bureau de l'AJCM a été renouvelé et sera géré par 2 coprésidents. Autour de l'accueil des jeunes sur la CC, seront mis en place des appels à projets, des soirées cinéma. Des interventions au collège se déroulent toutes les semaines.

Le musée de l'accordéon cherche un local. La commune de Rozier en Donzy peut en proposer un mais demande notre avis au préalable.

**6 – 11 – Environnement** : Des parents d'élèves souhaiteraient que la commune leur cède un peu de terrain vers l'école maternelle pour la mise en place d'un jardin pédagogique. Il y aurait possibilité d'utiliser le récupérateur d'eau de pluie du préau.

Rappel de la réunion publique concernant la hausse des tarifs assainissement en 2015 et le changement de prestataire. Elle aura lieu le 20 octobre à la salle d'animation.

**6-12 - CCCM** : Une rencontre s'est déroulée à l'ARS pour la présentation du projet de maison pluridisciplinaire de santé en commission. Des professionnels de santé, et le Président de la CCCM étaient présents pour présenter ce projet. Cette commission va émettre un avis avant de transmettre le dossier à la commission régionale. Il faut attendre la décision finale dans un délai d'un mois pour lancer les travaux du futur bâtiment.

L'entreprise Notin n'a toujours pas pris sa décision sur le choix du site de transfert de ses ateliers

## **7 – Questions diverses**

**7-1** Information sur la rencontre avec le Préfet à propos de l'accueil des réfugiés. Leur statut est différent de celui des demandeurs d'asile, il donne notamment, le droit à la scolarité des enfants, au travail, au logement. 45 à 50 logements sont recrutés dans la Loire sur 2 500 disponibles pour accueillir dignement 90 réfugiés. La commune de Panissières ne sera pas sollicitée. En effet, compte tenu des aides à mettre en œuvre, il est prévu des regroupements de plusieurs familles sur un même lieu. Le conseil municipal est informé qu'un groupe de personnes volontaires s'est fait connaître en mairie pour ouvrir à l'aide à l'accueil s'il y en avait eu la nécessité.

Information sur les places de parking disponibles autour de la future maison de santé. Il faudra prévoir en temps voulu une zone bleue pour délimiter les places réservées à la future maison de santé.

Compte rendu du bilan énergie présenté par Robert Roche. On peut constater une baisse de consommation mais due surtout à un hiver moins froid.

La maternelle avec ses - 34% de consommation reste un bâtiment énergivore : au nord, le couloir vitré était prévu, à l'origine comme lieu de passage, non chauffé, il est maintenant une salle de travail. Il serait à isoler. D'autre part, une étude complète de cette installation serait à revoir en totalité car il n'est pas possible de programmer des temps de chauffage différents dans les divers lieux de ce bâtiment (école, associations, salles communales....)

Le chauffage du musée serait également à étudier.

La séance est levée à 22H30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal sera fixée ultérieurement

